

CONGO BELGE

SERVICE DES
Télécommunications

Arrivé à



TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées : échec =



Explication
des abréviations admises pour les
indications de service taxées

RP	Réponse payée
D	Télégramme urgent
LC	Télégramme différé
NLT	Lettre-télégramme
CR	Accusé de réception
	Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

Déposé à USA le 28 à 10 h 00 m N° 188 51/50 mots

no 1887/ sec Congo télégraphie est liaison accordez
congé au personnel d'Ullundi bientôt puis stop
tous services publics devraient cependant être
assurés fin citation prière informer tout
personnel stop territoire astida et kisenyi
précise instruction urgente respectueusement
territoire pryma rukengere

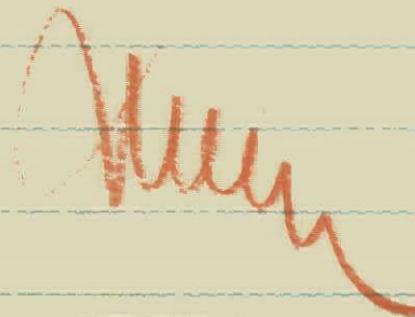
Ururini i Numan e A.T. a Ruhengeri
(kiguru ruri o ne' Pweto a Igobwe
i lok) *Amad*

Kimigi, dimanche soir.

Mon cher NYS,

Suite au télégramme ci-annexé, donnez congé demain à tout l'
le monde. Le bureau du Territoire sera ouvert cependant toute la
journée, et tenu soit par vous, soit par Otto. Celui qui assurera
le service demain, aura un jour de liberté, lundi prochain, en
compensation.

Bien cordialement vôtre.

A handwritten signature in red ink, appearing to read "Maurice".